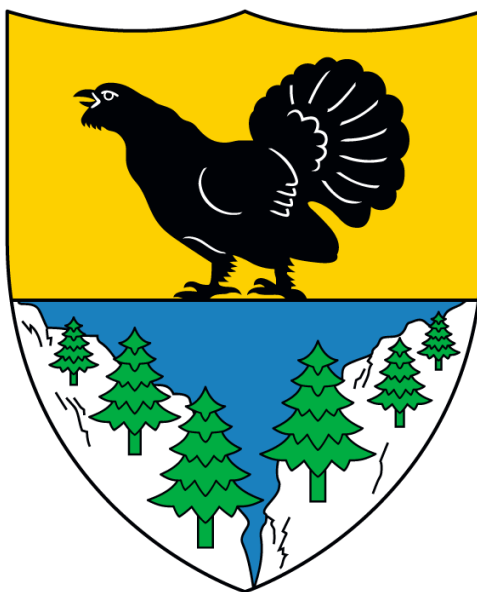


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

**SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 8 JUIN 2023**



La présidente ouvre la séance à 19h37 en accueillant les membres du Conseil général, du Conseil communal et le public. Elle rappelle que les orateurs doivent annoncer leur nom lors des prises de parole. Elle poursuit ensuite avec le rappel de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2022.
3. Nominations
 - 3.1. Nomination du bureau du Conseil général.
 - 3.2. Nominations dans les commissions.
 - 3.3. Nomination d'un·e Conseiller·ère communal·e en remplacement de M. Christophe Imbaud, démissionnaire.
4. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint- Blaise
5. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
6. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
7. Informations des membres du Conseil communal.
8. Questions des membres du Conseil général.

Aucune remarque n'est formulée par le Conseil général.

1. Appel.

La présidente passe la parole au secrétaire, Michel Vesco, afin qu'il procède à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidente : Mme Constanze Bonardo

Vice-Président : M. Thierry Adatte

Secrétaire : M. Michel Vesco

Membres : M. Cédric Abplanalp, Thierry Adatte, M. Gilles Christen, M. Pierre-André Geiser; M. Michel Riba ; M. Jonathan Pingeon ; Mme Maryline Sunier.

Excusés : Michele Migliore; M. Bernard Monnet



Conseil communal :

Présidente : Mme Vanessa Renfer

Vice-président : M. Laurent Hirt

Secrétaire : M. Christophe Aubert

Vice-secrétaire : M. Claude Borel

Membre : Vacant

Administration :

Mme Laura Richard, administratrice communale

Mme Camille Crelier, collaboratrice administrative

La présidente remercie le secrétaire pour son appel.

2. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2023

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nominations

3.1 : Nomination du bureau du Conseil général

En raison de la démission de M. Nawaz Goomanee, M. Migliore a été proclamé élu par le Conseil communal. La composition du bureau du Conseil général est la suivante.

Présidente : Constanze Bonardo

Vice-président : Thierry Adatte

Secrétaire : Michel Veso

Vice-secrétaire : Michele Migliore

M. Migliore est nommé vice-secrétaire en son absence. La composition du bureau est acceptée à l'unanimité.

3.2 : Nominations dans les commissions

M. Migliore reprend, d'entente avec Mme Bonardo, le poste de M. Goomanee au sein de la commission de naturalisation et agrégation.

Il a aussi confirmé à Mme Bonardo qu'il la remplaçait au sein de la commission de salubrité publique aux côtés de M. Monnet et le Conseiller communal qui reprendra les dossiers de M. Imbaud, cette commission devra se constituer lors de sa prochaine séance.

Pierre-André Geiser

Un changement au sein de la commission financière est également à prendre en compte, M. Cédric Abplanalp devient membre et Jonathan Pingeon secrétaire.

Le CG accepte cette modification.



3.3 : Nomination d'un·e Conseiller·ère communal·e en remplacement de M. Christophe Imbaud, démissionnaire.

Constanze Bonardo

Mme Nadège Grivel s'est proposée en remplacement de M. Christophe Imbaud. La présidente demande s'il y a des opposants ou d'autres candidats au poste.

Personne ne s'y oppose ou ne se propose, le Conseil général accepte à l'unanimité. Mme Grivel entre en fonction immédiatement.

La présidente passe la parole à Claude Borel pour le point 4.

4. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

Claude Borel

Bonsoir, vous avez tous reçu un volumineux dossier sur la fusion, avec notamment la convention de fusion et un rapport explicatif. Cela me permettra d'être bref.

Je rappellerai tout d'abord qu'après l'échec de la fusion du Grand Entre-deux-lacs, c'est le Conseil communal d'Enges qui a relancé le processus de fusion en se limitant cette fois-ci aux communes du Bas-Lac. En effet, le système public neuchâtelois pénalise de plus en plus les petites communes, notamment sur le plan financier, et il devient aussi de plus en plus difficile de recruter des conseillers communaux de milice. Les affaires se complexifient et il faut recourir davantage à des spécialistes, ce qui est souvent hors de prix pour les petites communes.

En tant qu'initiateurs, nous avons pu fixer quelques règles, tout particulièrement au niveau de la gouvernance ; la précédente tentative était trop centrée sur les exécutifs ; notre approche a davantage impliqué les législatifs et notamment les commissions de fusion et leurs présidents. La société civile a également eu l'occasion de promouvoir ses propres projets. Le tout dans un esprit convivial et très positif.

Il vous incombe aujourd'hui de vous prononcer sur l'arrêté adoptant la convention de fusion. Celle-ci fixe notamment le nom de la commune fusionnée (Laténa), ses armoiries, son siège (Saint-Blaise), son organisation, son coefficient fiscal (68). En cas d'acceptation de la fusion par l'électorat des 4 communes en novembre 2023, la nouvelle commune verrait le jour le 1^{er} janvier 2025.

Mentionnons encore que Laténa bénéficiera d'un « cadeau de la mariée » de l'Etat d'un montant de 2'248'000 francs ; 1 million au moins sera affecté à des projets proposés par les citoyens dans le cadre des travaux préparatoires. Cela dit, il ne me reste plus qu'à vous inciter à faire bon accueil à ce projet qui nous a beaucoup occupés depuis le début de la législature. Tout en remerciant la commission de fusion et son président, fort sollicité pendant la période intermédiaire, ainsi que mes collègues du CC et l'administration communale qui ont aussi dû faire une part importante du travail.

La présidente remercie Claude Borel pour son intervention et passe la parole à M. Thierry Adatte.

Thierry Adatte

Souhaite souligner que la participation engénoise est non négligeable, cela a été possible car le COPIL a laissé la possibilité de s'exprimer à toute personne de la société civile. Enges a eu un droit de parole aussi important que les autres communes ce qui est appréciable.



Il remercie les personnes des groupes de travail citoyens. Notamment pour le nom de la commune ou autres projets touristique etc. Dans cette convention de fusion ce ne sont pas que des articles de loi mais il y a également un projet de société qui est à souligner.

Ce projet tient la route et j'y adhère personnellement à 100%. Pour Enges, cette fusion est la seule solution.

La présidente remercie Thierry Adatte et propose de passer en revue les chapitres du rapport, aucune remarque n'est formulée, elle passe au vote.

La Convention de fusion et le rapport explicatif sont acceptés à l'unanimité.

5. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).

Aucune correspondance

6. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).

Aucune intervention.

7. Information CC

La présidente passe la parole au Conseil communal.

Laurent Hirt

Concernant les travaux de la traversée d'Enges

Mesdames, Messieurs,

Les travaux concernant la traversée de notre commune vont se dérouler comme suit :

- Lundi 12 juin 2023, installation du chantier.
- Mise en place d'une conduite d'alimentation d'eau potable provisoire en deux étapes.
- 1ère étape du bas du village jusqu'au carrefour.
- 2ème étape du carrefour jusqu'à la sortie du village direction Lignières.
- Sondages et raccordements provisoires aux différents bâtiments jouxtant la route principale.

Des tests seront faits par Viteos pour garantir la potabilité de l'eau.

- Le développement du chantier se fera en 5 étapes, 4 étapes en 2023 et 1 étape en 2024.
- **1ère étape** avec les fouilles et les travaux en sous-sol de l'entrée du bas du village jusqu'à et y compris le carrefour (partiel), sur la voie montante.
- **2ème étape** avec les fouilles et les travaux en sous-sol sur la voie descendante depuis le l'entrée du village en bas jusqu'au carrefour.
- **3ème étape** avec les fouilles et les travaux en sous-sol depuis le carrefour (2ème partie) jusqu'à la sortie du village en haut. Voie montante



- **4ème étape** avec les fouilles et les travaux en sous-sol sur la voie descendante depuis le carrefour jusqu'à la sortie du village en haut. Voie descendante
- **5ème étape** au printemps 2024 avec la pose du revêtement routier final et les marquages correspondants.
- Les habitants/propriétaires concernés ont été avisés quant aux modifications suivantes, liées au chantier :
 - La mise aux normes des raccordements de mise à terre.
 - La mise aux normes des raccordements liés aux fluides (eau potable, eaux usées, eaux claires)
 - Concernant les eaux pluviales, une campagne de vérification a été faite entre hier et aujourd'hui pour contrôler toutes les descentes d'eaux pluviales des toits jouxtant le chantier. Cette eau doit être obligatoirement évacuée par infiltration naturelle ou dans les conduites d'eau claire.
- L'ensemble des travaux sera coordonné en matière de circulation routière avec des feux alternés.
- Les dépôts de matériels tout comme le stationnement des engins de chantier seront adaptés aux différentes situations de notre village, le soir et les week-ends.
- Une grande compréhension est demandée aux usagers compte tenu de la petitesse de nos voiries et de celle de notre village.
- Une attention toute particulière sera observée par les ouvriers et les véhicules quant aux piétons et plus particulièrement les enfants.

La présidente remercie Laurent Hirt et demande s'il y a d'autres communications.

Laurent Hirt

Rajoute que l'arrêt de bus et le Bibliobus seront déplacés. Le Bibliobus sera probablement à son emplacement et sinon il sera stationné à côté de l'ancien local pompier chez M. Sébastien Mauron. Quant aux arrêts de bus, ils seront déplacés un peu plus haut que maintenant.

Vanessa Renfer

Les chauffeurs de bus sont au clair, cela va fonctionner.

Laurent Hirt

Des barrières pour sécuriser et signaler le changement seront mises en place. À la fin du chantier, le centre du village sera à 30km/h.



8. Question des membres du Conseil Général

Gilles Christen

Il y a un souci au pavillon, on remarque par temps de pluie que le cheneau est trop court, cela éclabousse la boiserie et l'endommagement.

Laura Richard

Frédéric Reichen a le matériel et va effectuer les travaux dans les prochains jours.

Cédric Abplanalp

Il revient sur la présentation de Laurent Hirt à propos des travaux du centre du village. Est-ce que la structure parascolaire a été informée pour sensibiliser les enfants ?

Laurent Hirt

Je n'ai pas informé expressément la structure mais les fouilles seront protégées avec du filet orange et ce n'est pas des plaques qui peuvent se séparer et engendrer des chutes. Pour l'information de la structure je laisse Vanessa Renfer répondre.

Vanessa Renfer

J'en ai parlé en comité scolaire mais je referai un courriel de rappel.

Cédric Abplanalp

L'école est également au courant ?

Vanessa Renfer

Je l'ai transmis lors d'un comité scolaire, ils le savent. Cela fait partie de la vie villageoise et les parents doivent aussi en parler à la maison.

Michel Vesco

Nous en remettrons une couche lors du prochain comité d'établissement scolaire et demanderons aux professeurs de sensibiliser les enfants.

Gilles Christen

Je travaille actuellement sur un chantier qui est sensiblement le même et il y a quelque chose d'efficace avec les enfants, c'est de leur dire qu'ils doivent attendre que les machinistes les aient vus, comme avec les automobilistes lorsqu'ils traversent au passage piéton. Pour les filets je ne pense pas que ce soit nécessaire d'en mettre.

Laurent Hirt

On peut faire mieux que ce qui est obligatoire et on va faire un maximum pour sécuriser les enfants.

Cédric Abplanalp

À propos du projet de fusion, si les autres communes ne valident pas, que se passe-t-il ?

Thierry Adatte

Le processus s'arrête là.



Michel Vesco

Cela a déjà été sondé au sein des Conseillers généraux des 4 communes donc on est optimiste.

Thierry Adatte

Cela dépendra aussi de la votation de Saint-Blaise pour l'augmentation du coefficient fiscal le 18 juin, on aura déjà un aperçu à ce moment-là. Évidemment il n'est pas impossible d'être pour une fusion mais contre la hausse du coefficient fiscal qui sera présentée le 18 juin prochain.

Constanze Bonardo

Le banc aux Esserts est inaccessible, il y a un fil et l'herbe est haute. Je sais que Frédéric Reichen est très occupé mais serait-il possible de le rendre accessible ?

Laurent Hirt

Il va faire cela dans une deuxième étape après les bordures de routes. La taille tardive est également bénéfique pour la biodiversité.

Maryline Sunier

Je me permets d'apporter un complément, car on a été informé que Frédéric Reichen ne fauche que 50cm depuis le bord de route, pas plus. Si l'on souhaite qu'il fasse plus, on doit le lui demander et ce sera à titre privé et payant.

Christophe Aubert

On avait décidé de préserver la biodiversité en fauchant les bords de route tardivement, c'est pour ça que le Conseil Communal fauche les 50 cm pour la sécurité de la circulation routière. Il est vrai qu'à titre personnel, en tant qu'exploitant agricole, si je veux nettoyer mes cultures, les 50cm fauché par la commune ne sont pas suffisants. Un fauchage plus large est à la charge du propriétaire.

Maryline Sunier

Mais c'est le bornage qui est à prendre en compte.

Christophe Aubert

Si le bornage indique que c'est la propriété de la commune, alors il avait été décidé que la commune se limitait à 50 cm.

Maryline Sunier

Je souhaiterais savoir quand cela a été décidé.

Christophe Aubert

Nous pouvons rechercher dans les procès-verbaux du Conseil général. Il y a des champs depuis la chaussée où j'ai encore 2 mètres de talus avec chardons et j'ai demandé à Frédéric Reichen de le faire à mon compte.

Maryline Sunier

Sur tous nos champs cela représente une grande surface, il faut bien regarder dans les procès-verbaux et vérifier les limites de propriétés.



Christophe Aubert

Pour le banc on va regarder ce qu'on peut faire.

Constanze Bonardo

Serait-il possible de refaire les panneaux à l'entrée des quartiers des Esserts et du Brisecou, ils sont pourris et risquent de tomber ? ce n'est évidemment pas urgent mais je vous transmets cette information.

Constanze Bonardo

En début de séance, une lettre m'a été remise de la part de la société de tir.

La présidente lit la lettre et la transmet ensuite au Conseil communal.

La présidente remercie tout le monde et lève la séance à 20h36

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

Constanze Bonardo

Michel Vesco

Les membres du CC et CG se rendent ensuite à Saint-Blaise pour un apéritif commun avec les trois autres communes qui ont accepté la convention en même temps.

Procès-verbal établi par Camille Crelier, collaboratrice administrative.